

# PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

## LA PASSERELLE



06.52.59.34.96

 [adl.lapasserelle@ovh.fr](mailto:adl.lapasserelle@ovh.fr)

<http://lapasserellelombes.wixsite.com/la-passerelle>



Année 2024 - 2025

# **SOMMAIRE**

## **1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE**

- ◆ Situation géographique
- ◆ Locaux
- ◆ Capacité d'accueil
- ◆ Horaires d'ouverture
- ◆ Public

## **2. L'ENCADREMENT**

- ◆ Le rôle du directeur
- ◆ Le rôle de l'animateur
- ◆ Le rôle des stagiaires
- ◆ Le rôle du personnel de service
- ◆ Le travail d'équipe

## **3. LES INTENTIONS EDUCATIVES**

## **4. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET LES MOYENS UTILISES**

## **5. LE PROJET D'ANIMATION**

- ◆ Les mercredis
- ◆ Les vacances scolaires
- ◆ Les séjours ou nuitées

## **6. LE FONCTIONNEMENT**

- ◆ L'accueil
- ◆ Les repas
- ◆ La journée type
- ◆ Les soins
- ◆ Le médecin référent
- ◆ L'enfant et le handicap

## **7. L'EVALUATION**

## **8. LES PARTENAIRES**

## **9. LA COMMUNICATION**

# **1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE**

La Passerelle est une association loi 1901 ; cette association permet à des parents d'être acteur dans la vie locale. Ils se rencontrent autour d'un projet commun :

Proposer un lieu d'accueil de qualité pour les enfants et des moments de convivialité pour les parents.

Nous accueillons les enfants de 3 à 12 ans (fin de CM2) les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'accueil de loisirs est un lieu d'échange, de partage et de retrouvailles autour du jeu et de la découverte.

L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école.

## **◆ Situation géographique**

L'association La Passerelle est basée dans le village de Lombers, à 5 km de Réalmont et à 18 km d'Albi et de Graulhet. De part sa situation géographique, Lombers est situé au centre du département du Tarn. Nous faisons donc partie de la Communauté des Communes du Centre Tarn.



## **◆ Locaux**

L'accueil de loisirs se situe dans l'enceinte de l'école publique de Lombers, nous avons à notre disposition :

- La salle d'activité principale, aménagée avec des coins jeux (dinette, garage, lecture, jeux de société, coloriage...)
- Le hall d'accueil et une salle de classe (pendant les vacances seulement), pouvant également servir de salles d'activités supplémentaires afin de répartir les groupes en fonction des âges.
- La salle de motricité pour les jeux sportifs.
- Différents blocs sanitaires en fonction de l'âge des enfants.
- Une salle de sieste.
- Une cuisine (entièrement équipée) et une salle de repas.
- A l'extérieur un grand espace vert ombragé, ainsi que 2 espaces extérieurs couverts.

## Capacité d'accueil

En moyenne :

- 30 enfants les mercredis
- 30 à 40 enfants les petites vacances
- 50 enfants l'été

## Horaires d'ouverture

Les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi  
(Fermeture 1 semaine à Noël et les 3 premières semaines d'août)

## Public

Nous accueillons des enfants issus des communes de Lombers, Laboutarié, Sieurac, Orban, Poulan-Pouzols, Lamillarié, Ronel et Roumégoux mais également des villages alentours et faisant partie de la Communauté des Communes du Centre Tarn.

En milieu rural les occasions de se rencontrer en dehors de l'école sont rares, notre objectif est de créer un lieu d'accueil, d'échange, de partage dans lequel les enfants peuvent venir avec des « copains » et/ou pour en connaître d'autres.

## 2. L'ENCADREMENT

Durant l'année scolaire (les mercredis) :

Directrice : *Sandrine HOULES (BAFD)*

Animatrices : *Laure DELAYGUE (BAFA), Lena ZITOOUNI (BAFA)*

Animatrices occasionnelles : *Julie JOS (BAFA) et 1 apprentie CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)*

Personnel de service

Durant les vacances :

Des animateurs qualifiés et des stagiaires recrutés en fonction de la fréquentation viennent compléter l'équipe.

Des intervenants extérieurs pour l'encadrement des activités spécifiques.

Le personnel de service travaille en complémentarité avec les animateurs et fait partie intégrante du projet pédagogique.

## ◆ Le rôle du directeur

- ✓ Il est responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service)
- ✓ Il assume la fonction de coordinateur, organisateur, gestionnaire, afin de permettre à chacun des membres son équipe d'être parti intégrante du projet pédagogique
- ✓ Il a un rôle administratif et financier (facture, règlements, suivi du budget...)
- ✓ Il est soucieux de la sécurité physique et morale de tous les membres qui fréquentent le centre
- ✓ Il veille au respect du matériel et des locaux mis à disposition
- ✓ Il est à l'écoute de son équipe, et est disponible pour les enfants et les parents (climat de confiance)
- ✓ Il impulse une dynamique et des évaluations régulières à son équipe pour atteindre les objectifs du projet pédagogique
- ✓ Il est responsable des locaux (clef, fermeture)
- ✓ Il a un rôle de formateur et de soutien pour les animateurs stagiaires

Le positionnement du directeur, par rapport à l'ensemble de son équipe est d'être un soutien et membre à part entière de l'équipe d'animation, son rôle est d'accompagner son équipe. Il doit également être en capacité de s'auto évaluer.

**Le directeur est aussi un animateur.**

## ◆ Le rôle de l'animateur

- ✓ Il assure la sécurité physique, morale et affective de l'enfant et de tous les membres qui fréquentent la structure
- ✓ Il sait travailler en équipe
- ✓ Il est vigilant au respect de la réglementation
- ✓ Il est à l'écoute priviliege le dialogue, disponible, compréhensif, dynamique vis-à-vis des enfants
- ✓ Il sait se faire respecter
- ✓ Il veille au respect du rythme des enfants
- ✓ Il sait préparer des activités et gérer un groupe dans le centre et en sortie
- ✓ Il s'investit, prend des responsabilités et s'intéresse à la vie de la structure
- ✓ Il organise, prépare et participe tout au long de la journée
- ✓ Il respecte et suit le projet pédagogique du centre
- ✓ Il communique avec l'équipe d'animation, de direction, les enfants et les parents
- ✓ Il est capable d'adapter ses animations à toutes situations (météo, effectifs...)
- ✓ Il fait et respecte les règles de vie de la structure
- ✓ Il sait s'auto évaluer
- ✓ Il est un soutien pour les stagiaires dans la découverte de l'animation
- ✓ Il est également responsable des locaux en terme d'ouverture et de fermeture
- ✓ Il doit avoir un langage, une posture et un comportement adaptés

## ◆ Le rôle des stagiaires

Le directeur et les animateurs les accompagnent tout au long de leur formation, en leur donnant des critères d'évaluations.

Pour valider leur stage pratique, les futurs animateurs doivent :

- ✓ partager les valeurs du projet pédagogique
- ✓ être motivé, disponible et dynamique
- ✓ avoir un langage et un comportement adaptés tout au long du stage
- ✓ organiser et mener des animations
- ✓ s'adapter dans l'équipe
- ✓ avoir des notions de sécurité et de responsabilité
- ✓ connaître le public pour adapter les activités, répondre aux besoins de l'enfant
- ✓ suivre le rythme de l'enfant
- ✓ être à l'écoute de tous
- ✓ accompagner un groupe dans le centre et en sortie
- ✓ être garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant
- ✓ sensibiliser les enfants aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité
- ✓ construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les enfants, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- ✓ savoir se documenter pour la diversité de ses animations
- ✓ participer activement à la vie du centre
- ✓ savoir écouter les conseils de ses collègues et de son directeur et les mettre en application

## ◆ Le rôle du personnel de service

Il est un membre à part entière de l'équipe. Et pour cela, il doit :

- ✓ travailler en complémentarité avec le directeur, l'animateur et les enfants
- ✓ être en cohérence avec le projet pédagogique
- ✓ s'adapter en fonction des demandes et besoins
- ✓ connaître les règles d'hygiène et de sécurité en collectivité

## ◆ Le travail d'équipe

L'équipe d'encadrement doit s'appuyer sur le projet pédagogique de la structure pour établir le projet d'animation et respecter les objectifs fixés. Afin de permettre à l'enfant de vivre pleinement ses vacances, à son rythme et dans le respect de tous, il appartient à toute l'équipe de rendre conviviaux tous les moments de la vie au centre aussi bien les temps d'activités et que de vie collective.

- **Des réunions de préparations** permettent de bien définir les objectifs de périodes de vacances (découverte, épanouissement et bien être des enfants...). Elles servent à mettre en place le projet d'animation, à programmer les activités et à organiser les aspects matériels et logistiques.
- **Une réunion (tous les 15 jours)** est organisée avec la mise au point du fonctionnement de la semaine (échanges, difficultés rencontrées, préparation plus détaillée des activités, répartition du travail, esprit d'équipe).
- **Une réunion de bilan** est prévue à la fin de chaque période de vacances, afin d'évaluer et mesurer la pertinence des actions proposées et la satisfaction des enfants et de leurs parents.

### **3. LES INTENTIONS EDUCATIVES**

Le projet pédagogique a été élaboré avec toute l'équipe éducative, il s'est appuyé sur les objectifs suivants :

- ❖ Proposer un lieu d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans, tout en respectant le rythme de chacun
- ❖ Permettre aux enfants d'organiser leur temps de loisirs et d'être acteur de leur séjour
- ❖ Proposer un lieu de vacances aux enfants qui n'ont pas l'occasion de partir en famille
- ❖ Créer du lien entre tous les enfants du territoire
- ❖ Favoriser la notion du vivre-ensemble
- ❖ Instaurer le respect entre les enfants, les enfants et les adultes, les adultes entre eux, et envers les locaux.
- ❖ Proposer un lieu de soutien, de partage, de conseil et de prévention pour les parents en difficulté face à l'évolution de leurs enfants

La PASSERELLE a pour vocation de créer des liens entre :

- le milieu familial et le monde extérieur,
- les petits et les grands (le multi-accueil et l'ALSH),
- l'ALSH et l'école.

Elle a pour but de contribuer à ce que les enfants vivent de façon cohérente les différentes étapes de leur évolution.

## **4. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET LES MOYENS UTILISES**

### a) Sensibiliser les enfants au respect

#### Le respect de l'environnement

S'appuyer sur notre situation géographique pour faire découvrir la richesse de la nature et ainsi la préserver.

Sensibiliser les enfants au tri sélectif, avec la mise en place sur la structure de différentes poubelles par exemple, et le maintien du compost (en lien avec l'école).

#### Le respect des personnes

**Le respect des enfants entre eux** (en passant par la tolérance, l'entraide et la solidarité).

**Le respect des adultes entre eux** (veiller à une bonne dynamique, un bon relationnel au sein de l'équipe d'animation ainsi que du personnel de service et tous les adultes présents sur la structure).

**Le respect des enfants envers les adultes** (en mettant l'accent sur les règles de politesse essentielles en société).

**Le respect des adultes envers les enfants** (la communication et les explications claires et compréhensibles sont essentielles avec des enfants).

#### Le respect des locaux et du matériel :

Le respect du matériel commun aussi bien par les enfants que par les adultes. Lors de son utilisation et lors de son rangement pour assurer ainsi sa pérennité, et la possibilité à chacun de l'utiliser.

Le respect des locaux mis à disposition par la municipalité.

### b) Assurer la sécurité affective, physique et morale des enfants et des personnes

Mettre en place un cadre sécurisant et rassurant pour les enfants accueillis

Veiller à la sécurité physique de tous

Respecter le rythme de vie de chacun en alternant les moments de découvertes, de jeux actifs, de temps calmes et de temps libres

Proposer un accueil échelonné

Mettre en place un projet d'accueil individualisé (si nécessaire)

Inculquer des notions d'hygiène

Etre à la disposition et à l'écoute d'un enfant qui ne se sentirait pas bien, le rassurer et le réconforter

Assurer la bienveillance de chacun, notamment par la gestion des émotions

c) Favoriser les notions d'entraide, de solidarité = le VIVRE-ENSEMBLE et la citoyenneté

Proposer des jeux de coopération et des actions collectives

Rendre les enfants acteurs de la vie quotidienne, les responsabiliser

Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité par les notions de différences

Apprendre à vivre avec des règles de vie quotidienne, apprendre les notions de droits et de devoirs

Valoriser et accompagner l'enfant dans ses actions

Exploiter les compétences de chacun

Participer à des échanges avec d'autres structures (exemple : inter centres, rencontres crèche / ALSH)

d) Répondre au besoin d'activités

Diversifier les activités, les sorties en lien avec les thèmes choisis (activités de découverte, d'expérimentation, d'éveil corporel et artistique...)

Mettre en place des partenariats avec les partenaires locaux et autres

Participer aux manifestations et à la vie de la commune

Utiliser au maximum le potentiel des lieux à travers les équipements culturels et sportifs du village (exemple : la médiathèque, le stade, la voie verte, le pic...)

e) Permettre à l'enfant d'être acteur de son loisir

Accompagner les enfants dans l'acquisition de l'autonomie (dans les activités et dans la vie quotidienne)

Réserver des moments où l'enfant sera source de propositions et ainsi valoriser la réalisation de projet personnel des enfants

Favoriser le développement de l'imagination des enfants en créant des coins de vie

Laisser la possibilité aux enfants de choisir de participer ou non à l'activité

#### **f) Impliquer les parents dans la vie du centre**

Associer les parents à certaines de nos activités (cuisine, costumes, activité spécifique en fonction des compétences...)

Besoin de petit matériel de récupération

Accompagner lors de sorties extérieures

Les inviter à des spectacles (fête de fin d'année)

Mise en place d'un système de communication avec le programme des activités, petites infos, photos... (via le site internet de l'association et les réseaux sociaux)

Être à l'écoute et à la disposition des parents dans la mesure du possible

#### **g) Développer des actions partenariales**

Favoriser des actions de coéducations avec les acteurs du territoire (établissements scolaires, structures d'accueil et de loisirs, associations)

Maintenir et développer les formations et les échanges de compétences, de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être entre tous les acteurs éducatifs

Favoriser la mise en place d'actions mutualisées (par exemple : les séjours partagés)

Faciliter la mutualisation des moyens et des outils par le biais de création de malles pédagogiques

## **5. LE PROJET D'ANIMATION**

L'équipe d'animation met en place un programme en concordance avec le projet pédagogique. L'ensemble de ces activités doit faire la plus large place à la détente, à la joie et au plaisir de faire vivre les choses.

De plus, l'équipe s'attache à créer du lien avec le réseau associatif afin de mettre en place des interventions avec les partenaires locaux ou autres. Ainsi des intervenants extérieurs viennent enrichir le programme d'activités, tout comme des sorties ponctuelles.

Le programme d'animation est affiché dans les locaux et consultable via le site internet de l'association.

Celui-ci peut être modifié pour différentes raisons : le souhait des enfants, la météo, le nombre d'enfants inscrits...

#### ◆ Les mercredis

Nous proposons des activités adaptés à l'âge des enfants, tout en tenant compte des événements de l'année (ex : les saisons, les fêtes).

Nous serons attentifs à alterner activités manuelles et motrices.

#### ◆ Les vacances

A chaque période de vacances, l'équipe d'animation propose un thème à partir duquel nous abordons un large panel d'activités :

- Activités créatives manuelles
- Bricolage
- Expression corporelle
- Grands jeux en extérieur
- Parcours sportifs
- Rencontres inter centres
- Journées vélo durant lesquelles l'enfant amène son vélo sur la structure pour un parcours ou une balade sur la voie verte
- Jeux de société et jeux coopératifs
- Des intervenants sur la structure et des sorties ludiques en rapport avec le thème des vacances

A chaque période de vacances, l'équipe veille à changer le décor des lieux, afin de permettre aux enfants de se sentir en vacances et de mieux investir les locaux.

#### ◆ Les séjours ou nuitées (campement sur place)

Les séjours ou nuitées doivent être un espace de socialisation où l'enfant peut évoluer en toute sérénité. Chaque individu doit avoir les moyens d'être acteur de ses vacances et de son temps libre, au sein du groupe.

Pour certains enfants il s'agit de favoriser un premier départ en vacances, pour vivre une vie en collectivité plus riche et en dehors du contexte familial.

Les séjours ou nuitées sont un complément du projet pédagogique. Ils permettent de :

- Favoriser l'autonomie et le développement de sa personnalité
- Lutter contre toutes formes d'exclusion, de ségrégation et d'injustice
- Favorise la tolérance et la reconnaissance de la diversité

- Faciliter l'apprentissage de l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté
- Valoriser l'enfant et ses compétences
- Inculquer des notions de respect

Des réunions avec l'équipe d'animation ont lieu en amont pour la préparation des séjours ou des nuitées et un bilan écrit permet de mesurer la satisfaction de chacun et la pertinence des actions proposées.

Depuis 3 ans, des séjours mutualisés sont proposés sur le territoire à chaque période de vacances. Ces séjours sont ouverts à tous les enfants résidants sur la Communauté des Communes Centre Tarn (fréquentant ou non un ALSH).

## **6.LE FONCTIONNEMENT**

### **L'accueil**

L'accueil est le préambule d'une bonne journée aussi bien pour l'enfant que pour les parents. C'est un moment privilégié avec l'animateur, qui suit l'arrivée et précède le départ de l'enfant. C'est aussi le premier contact de la journée avec les parents, les enfants et l'équipe d'animation de la structure : moments d'accueil, de convivialité, et d'échanges entre les différents partenaires.

L'enfant cherche ses repères

Les parents échangent des infos importantes



L'animateur doit faciliter cette approche, pour rassurer l'enfant et les parents

Il est important de savoir si :

- l'enfant a bien dormi ou PAS !!
- l'enfant est en bonne santé ce jour là ou PAS !! ,
- connaitre les petits maux du corps ou de l'esprit,
- et surtout n'oublions pas le doudou pour les plus petits

### **Les accueils sont échelonnés**

Ils s'effectuent :

- le matin de 7h30 à 10h
- le midi de 11h30 à 12h

- l'après-midi de 13h30 à 14h
- le soir de 16h45 à 18h30

Les enfants sont accueillis à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas.

Si les parents sont dans l'impossibilité de venir chercher leurs enfants, ils devront le signaler au directeur ou aux animateurs. Une autorisation écrite sera demandée avec les noms et coordonnées des personnes habilitées à venir chercher l'enfant dans la structure (si nécessaire une pièce d'identité leur sera demandée).

## ❖ Les repas

Les repas sont préparés et livrés en liaison froide par un prestataire extérieur (ANSAMBLE Midi Gastronomie – Portet sur Garonne ).

- Les repas sont pris dans la salle du réfectoire ou en extérieur
- Des piques nique peuvent être organisés, pour changer le quotidien ou lors des sorties
- Les enfants participent à l'installation, au rangement et au nettoyage des tables
- A table les enfants se servent ou apprennent à se servir eux- même
- Les plus petits sont aidés, s'ils le souhaitent par les plus grands ou par les animateurs
- A l'issue du repas, un temps calme est instauré

D'une manière générale, l'équipe d'animation est à l'écoute, et attentive aux demandes formulées par les enfants.

## ❖ Une journée type

Tout comme les repères dans l'espace, les enfants ont aussi besoin de repères dans le temps. Cela crée un **rythme sécurisant**.

## Déroulement d'une journée

<b>7h30 à 10h00</b>	Temps d'accueil des enfants et des parents  C'est un temps de réveil, il est important de respecter le rythme de chacun (jeux calme, jeux de société, lecture, dessin). Jeux libres sont proposés
<b>10h00</b>	Présentation de la journée, petite discutions entre animateurs et enfants
<b>10 h15 à 11h30</b>	Activités dirigées par groupe (maternelle / élémentaire)
<b>11h30 à 12h00</b>	Accueil et départ échelonné Temps libre et aide à la mise en place du repas pour ceux qui le souhaite Passage aux toilettes
<b>12h00</b>	Repas, moment convivial autour de la table
<b>13h30 à 14h15</b>	Accueil et départ échelonné Temps calme pendant lequel chacun va pouvoir choisir des jeux « posés » en intérieur ou en extérieur (lecture, jeux de cartes, dessins...)  Et pour les plus petits un temps de sieste avec un réveil échelonné
<b>14h15 à 16h</b>	Activités dirigées par groupe (maternelle / élémentaire)
<b>16h15 à 16h45</b>	Goûter
<b>16h45 à 18h30</b>	Temps libre en intérieur ou en extérieur (jeux de société, dessins, activités à finir...)  Départ échelonné et lien aux parents

## **Les soins**

L'équipe éducative veille en permanence à la sécurité morale, affective et physique des enfants.

Une trousse à pharmacie est à disposition sur le centre et lors de tous déplacements. Les animateurs doivent s'assurer que cette trousse est conforme aux instructions du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport.

L'équipe est formée aux gestes de premiers secours et maîtrise les règles de sécurité lié au site de l'école.

Les animateurs, après avoir donné les soins aux enfants, doivent noter sur un cahier d'infirmerie : le nom de l'enfant, le soin réalisé, le nom de l'animateur et la date.

### **Dispositions sanitaires**

Tout enfant malade peut être rendu à sa famille sur décision de la direction. En cas de maladie contagieuse ou de symptôme douteux, il ne sera réadmis que sur présentation d'un certificat de non contagion.

Si les parents ne peuvent être joints, il sera fait appel aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant et qui sont signalées sur le dossier d'inscription.

Si l'état de l'enfant le nécessite, la directrice peut appeler le médecin référent ou/et le SAMU.

Toute maladie à déclaration obligatoire ou à caractère épidémique grave, survenue chez un enfant accueilli sur la structure, devra être signalée au Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales au 05.63.49.24.24.

Tout accident grave survenu dans les locaux, doit être signalé à la Direction de Solidarité, service de Protection Maternelle Infantile (PMI) au 05.63.49.02.24 et au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES).

### **Modalités de délivrance de soins spécifiques**

La circulaire du 4 juin 1999 assimile la distribution de médicaments à une aide à la vie courante si le mode de prise ne présente pas de difficulté particulière (dose très précise) ou ne nécessite pas un apprentissage (injection).

Dans ces conditions, et si l'état de l'enfant est compatible avec l'accueil en collectivité, l'administration de ce médicament peut être assurée par la directrice avec l'accord des parents et sur présentation de l'ordonnance datée et précisant exactement la posologie.

La directrice peut donner pouvoir à un animateur pour administrer les médicaments aux enfants (dans les conditions citées ci-dessus). Toutefois, il est demandé aux parents de choisir un mode d'administration des médicaments bi-journalier.

### ◆ **Le médecin référent**

Le médecin référent de la structure est le Dr Puech à Réalmont (05.63.55.54.90). Il est à la disposition de la structure pour apporter tout conseil si besoin.

### ◆ **L'enfant et l'handicap**

La structure peut accueillir des enfants ayant un handicap mental ou moteur. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi avec la famille, en lien avec l'équipe médico-sociale qui assure le suivi de l'enfant, l'équipe éducative et le médecin référent de la structure.

Ce PAI précise les besoins spécifiques de l'enfant, lui permettant ainsi une meilleure intégration au sein de la structure.

Une intervention du Pôle Ressources Handicap 81 peut également être sollicitée, pour la mise en place d'outils éventuels ou de conseils.

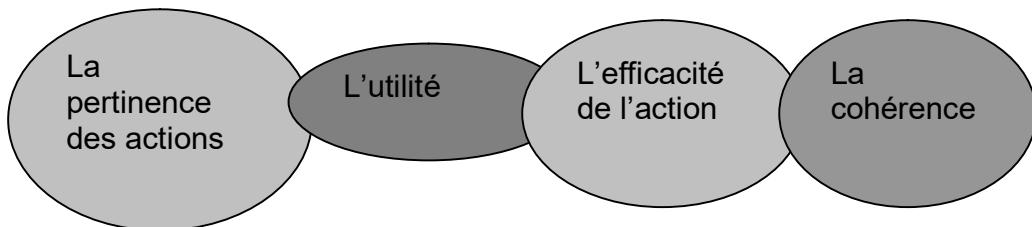
## **7. L'EVALUATION**

L'évaluation fait partie intégrante du rôle du directeur et de l'animateur. L'équipe doit se remettre en question pour avoir un travail efficace.

Afin d'évaluer le bon fonctionnement de l'ALSH par rapport aux objectifs du projet pédagogique, des moments de concertation ont lieu :

- Lors de réunions hebdomadaires entre animateurs et directeur
- Lors des « conseils d'enfant » organisés pendant les goûters (discussions entre animateurs et enfants)
- Lors de l'accueil et du départ de l'enfant, entre les parents et l'équipe éducative
- Lors d'une réunion de bilan en fin de période de vacances, entre les membres de l'équipe

Les réunions de travail hebdomadaires et les réunions de bilan permettent d'évaluer



## **8. LES PARTENAIRES**

Nos principaux partenaires sont les parents.

### Les acteurs du territoire :

Les communes de Lombers, Lamillarié, Laboutarié, Sieurac, Orban, Poulan-Pouzols, Fauch, Terre de Bancalié

La Communauté des Communes du Centre Tarn

Le service enfance jeunesse de la Communauté des Communes du Centre Tarn

Le RIME (Réseau Intercommunal des Médiathèques Centre Tarn)

Les associations locales

### Les institutions :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

+ Les différents prestataires d'activités et transports en commun

## **9. LA COMMUNICATION**

### **Modalité de diffusion du projet pédagogique**

Ce document est à disposition des parents souhaitant le consulter ou le retirer à l'accueil de loisirs. Il est également consultable sur le site internet de l'association.

Nous transmettons un exemplaire de ce projet pédagogique au SDJES et à nos partenaires financiers (CAF et MSA).

### **Outil de communication**

Le projet pédagogique peut aussi servir d'outil de présentation lors de rencontres avec des partenaires ou des prestataires éventuels.